



Grenoble,
le 15/06/2026

À L'ATTENTION DE
Monsieur le Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Lettre ouverte

Jeux Olympiques d'hiver 2030 : l'exigence de vérité budgétaire

Monsieur le Premier ministre,

Voilà plus de deux ans que la France s'est engagée, aux côtés des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.

Pourtant, à ce jour, aucune vision consolidée, sincère et exhaustive du coût réel de ces Jeux pour les finances publiques n'a été présentée ni à la représentation nationale ni aux citoyens. Cette situation n'est plus seulement préoccupante. Elle fragilise désormais les conditions mêmes d'un débat démocratique éclairé.

Des informations budgétaires fragmentaires et instables

Les seules données aujourd'hui accessibles concernent deux blocs budgétaires :

- le COJOP, dont le budget atteint environ 2,1 milliards d'euros, avec une part de financement public dépassant le quart du total — un niveau sans précédent au regard des Jeux de Paris 2024 ;
- la SOLIDEO Alpes 2030, dont la maquette financière, estimée autour de 1,4 milliard d'euros, a évolué à plusieurs reprises sans que sa structuration précise soit rendue publique.

Par ailleurs, l'absence d'information relative à la concrétisation des parrainages nationaux du COJOP, qui représentent 28% des recettes prévisionnelles, entretient le risque d'un déficit important qui serait comblé par l'appel en garantie de l'État et des Régions.

Ces données demeurent parcellaires, évolutives et insuffisamment documentées.

Des écarts significatifs apparaissent selon les sources, y compris entre les communications officielles et des documents produits dans des cadres contentieux, sans que ces divergences aient été expliquées.

Enfin, les déclarations contradictoires sur l'impact de la reconfiguration du pôle glace des JOP entretiennent la confusion qui résulte, plus largement, de l'absence de décisions relatives à la répartition des sites olympiques et paralympiques.

Dans ces conditions, il est aujourd'hui impossible d'apprécier de manière fiable la trajectoire financière du projet.

Un angle mort majeur : la majorité des dépenses publiques

Au-delà de ces deux budgets, une part déterminante des dépenses liées à l'organisation des Jeux reste absente de toute présentation consolidée :

- mobilisation des services de l'État, notamment en matière de sécurité ;
- investissements et aménagements portés par les collectivités territoriales ;
- infrastructures de transport et d'accueil ;
- dispositifs fiscaux et dépenses indirectes ;
- contribution financière des sociétés publiques aux recettes du COJOP au titre des « partenaires nationaux » ;
- effets de l'inflation et des délais de réalisation.

Or l'expérience des Jeux récents montre que ces dépenses représentent l'essentiel du coût total.

La Cour des comptes a ainsi évalué à 6,65 milliards d'euros les dépenses publiques pour les Jeux de Paris 2024, dont une large part hors périmètre COJOP et SOLIDEO.

En cohérence avec ces ordres de grandeur, plusieurs analyses convergent vers une estimation globale des Jeux 2030 comprise entre 5,5 et 6 milliards d'euros, dont près des deux tiers financés par des fonds publics.

Ces montants sont très éloignés des représentations actuellement diffusées.

Un risque documenté de dérive budgétaire

Les travaux internationaux sur les grands événements sportifs sont constants : les Jeux Olympiques connaissent des dépassements budgétaires systématiques, avec une dérive moyenne estimée à +172 % depuis 1960.

Dans ce contexte, l'absence de cadre consolidé de suivi budgétaire dès l'origine du projet ne relève pas d'un simple manque de précision.

Elle expose les finances publiques à un risque significatif et insuffisamment anticipé.

Un enjeu démocratique et constitutionnel

La sincérité budgétaire constitue, depuis 2001, un principe à valeur constitutionnelle. Or le Parlement a été amené à se prononcer sur une loi d'exception facilitant l'organisation des Jeux — incluant des dérogations importantes en matière environnementale et patrimoniale — sans disposer d'une évaluation complète de l'engagement financier associé.

Cette situation interroge directement les conditions dans lesquelles la décision publique a été prise. Peut-on engager durablement des fonds publics d'une telle ampleur sans en présenter clairement les conséquences ?

Rétablir les conditions d'un débat éclairé

Monsieur le Premier ministre, il est encore temps de rétablir les conditions d'un débat démocratique à la hauteur des enjeux.

Nous vous demandons :

- de publier de manière détaillée et actualisée les budgets du COJOP et de la SOLIDEO Alpes 2030 ;
- de présenter un budget consolidé pluriannuel de l'ensemble des dépenses publiques liées aux Jeux, incluant celles de l'État, des collectivités et des opérateurs publics ;
- de rendre explicites les autorisations d'engagement et de programme associées ;
- de saisir la Cour des comptes afin qu'elle établisse un cadre indépendant et transparent d'évaluation du coût global.

La transparence comme condition de la confiance

L'organisation d'un événement de l'ampleur des Jeux olympiques ne peut reposer sur des informations fragmentaires. Les citoyens, les élus et les territoires concernés ont le droit de connaître l'engagement réel qu'ils portent.

La transparence budgétaire n'est pas une contrainte. Elle est la condition minimale de la confiance publique. Et sans confiance, aucun projet de cette envergure ne peut durablement s'inscrire dans le débat démocratique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Fiona Mille, Présidente